

CAUSSOLS, CAPIÈRES, GOURDON

**PLATEAU DE CAUSSOLS (parties restantes)**

Alpes Maritimes

**16**

Site Inscrit

**CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE****Site Inscrit**

Arrêté du 28 juillet 1976

Décret du 27 Mai 2016

**Propriété**

Publique et privée

**Superficie**

263 ha

**Autres mesures de protection concernant le site**

- SC Plateaux de Calern et Caussols et leurs contreforts (27/05/2016)

- MH inscrit Chapelle St Claude à Capières (08/06/1979)

- MH inscrit Eglise St Mayeul à Capières (04/01/1989)

**Autres protections au titre des sites sur la commune**

- néant

**COMPOSANTES DU SITE****Motivation de la protection**

Les imposantes falaises étincelantes de blancheur des plateaux de Caussols élèvent leurs masses imposantes en arrière du Pays de Grasse. Le relief aride est composé d'une série de causses étagés en altitude, dont les plus prégnants dans le grand paysage vu depuis le bord de mer sont ceux de Caussols, de Cavillone. Dominant les Baous situés plus à l'est, cet ensemble est un formidable belvédère autorisant un panoramique du Mercantour au littoral azurien, de l'Estérel à la Baie des Anges, et parfois jusqu'à la Corse. De ces belvédères, le village en nid d'aigle de Gourdon est sans aucun doute le plus fameux.

Les paysages que l'on y rencontre, landes steppiques, pinèdes d'altitude, champs de lapiaz, contrastent fortement avec ceux du littoral méditerranéen tout proche. L'étendue lunaire du plateau de Calern, surface comme criblée de centaines de dolines, étendue de silence et d'essences odorantes, est totalement inattendue à deux pas du tumulte des plages et stations balnéaires.

Ces paysages karstiques (poljé et embut de Caussols, grottes et aven), où l'eau est littéralement bue par la roche, furent longtemps le royaume des troupeaux et des pasteurs. Ils y ont laissé leurs empreintes : restanques, murets et enclos de pierres sèches, tas d'épierrage et bories. Les liaisons routières aisées avec la conurbation littorale permettent un développement rapide des constructions résidentielles. C'est ce mouvement de périurbanisation que l'inscription au titre des sites de 1976 entend maîtriser.

## Etat actuel / Observations

L'inscription initiale de 1976 couvrait l'ensemble des communes de Causols et Cipières, et une grande partie de la commune de Gourdon. La qualité exceptionnelle du site et la permanence des pressions d'urbanisation ont conduit au classement d'une grande partie du site, par décret du 27 mai 2016. Le périmètre du site inscrit actuel résulte du maintien de l'inscription dans les poches urbanisées ou aménagées, en complémentarité du classement des grands espaces naturels de ces plateaux.

### Arrêté du 28 juillet 1976

Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du département des Alpes-Maritimes l'ensemble formé sur les communes de Causols et de Cipières en totalité ainsi que la commune de Gourdon (à l'exception du hameau du «Pont du Loup» section B5 et B6 de Gourdon) par le plateau de Causols.

### Decret du 27 mai 2016

L'arrêté du 28 Juillet 1976 est abrogé en tant qu'il inscrit sur l'inventaire des sites la partie incluse dans le périmètre du présent classement

## LOCALISATION ET PÉRIMÈTRE

